

Département
du Nord

Arrondissement de
DUNKERQUE

Canton de
WORMHOUT

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE TERDEGHEM

Commune de
TERDEGHEM

N° 25 / 2020

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents

15
14
15

de votants

Du 18 juin 2020

Objet :

Fixation du nombre
des membres du
Conseil
Administration du
CCAS

L'an deux mil vingt, les dix-huit juis à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Laurent CAILLAU, François PATOU, Florence GIBAUT, Florence VERNIEST, Dorothee MALESYS,

Absents excusés : Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Dorothee MALESYS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Sous
Préfecture de
DUNKERQUE le
22/06/2020 et
publication le
22/06/2020.

DECIDE de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire

B. BEUN

